



VILLE DE  
**WAVRE**

# MACA- PASS

Pour une accessibilité plurielle  
dans tous les espaces ouverts au public



## INVITATION À PARTICIPER AU CCPH (Conseil Consultatif de la Personne Handicapée)

Ouvert à tou.t.e.s, porteur.euse d'un handicap ou non.  
« Comment inclure tout le monde dans notre société »



VILLE DE  
**WAVRE**



CONSEIL CONSULTATIF  
DE LA PERSONNE HANDICAPÉE

**WAVRE**

### Handicontact

Gilles Herpigny  
010/23 03 43

affaires.sociales@wavre.be



L'ensemble des membres du CCPH a le plaisir de vous présenter la **nouvelle version du Maca Pass**, ce livret communal dédié à l'accessibilité des Personnes à Besoins Spécifiques. Plus moderne, et toujours plus engagée dans la promotion d'un **accès équitable aux lieux publics**, cette nouvelle édition met en lumière les différents handicaps ou situations de la vie courante en matière d'accessibilité tout en offrant une lecture enrichissante et, nous l'espérons, inspirante.

Avec une approche inclusive, ce guide offre des conseils pratiques et des astuces pour **faciliter la vie quotidienne** des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, et tente de sensibiliser l'ensemble de la population à l'importance de l'accessibilité plurielle à Wavre comme partout ailleurs. Tel le phœnix qui renaît de ses cendres, je me réjouis de voir réapparaître cet outil. C'est aussi l'occasion pour moi de **remercier chaleureusement** l'ensemble des membres du CCPH pour leur investissement. Qu'elle soit à besoins spécifiques ou non, l'inclusion, c'est l'affaire de tou.te.s !

**Gilles AGOSTI**  
Échevin de la Santé  
et des Personnes handicapées  
Président du CCPH

# C'EST QUOI

## 1 L'ACCESSIBILITÉ ?

« Un lieu est dit accessible si aucun obstacle ne doit être franchi ou si une aide suffisante est fournie pour s'y rendre »

*Définition rédigée par les membres du CCPH*

## 2 UNE PERSONNE HANDICAPÉE ?

Personne dont la façon de se déplacer, de voir, d'entendre, de penser ou d'être est modifiée et ce dès la naissance (20%) ou suite aux méandres de la vie (80%).

*Définition rédigée par les membres du CCPH*

## 3 PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE ?

Par personne à mobilité réduite, il faut entendre **toute personne éprouvant des difficultés à se déplacer**, de manière provisoire ou permanente et soumise à des obstacles qu'elle ne peut surmonter seule ou très difficilement.

Cela concerne les personnes porteuses d'un handicap **intellectuel, sensoriel** (malvoyant, malentendant), **personnes en chaise roulante, personnes âgées, personnes avec poussette, personnes de petite taille, avec des béquilles**, etc ...

Nous sommes tous, à un moment de notre vie, susceptibles de nous retrouver à « mobilité réduite ».

Les difficultés engendrées portent atteinte à l'autonomie, limitent les déplacements et la capacité d'intégration à la vie quotidienne en société.

## 4 L'OBJECTIF DE L'ACCESSIBILITÉ ?

C'est de permettre une vie ordinaire à tous grâce à des aménagements raisonnables.



**80% des handicaps  
surviennent au cours  
de la vie**



Handicap moteur



Handicap visuel :  
malvoyant / aveugle



**Les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ou à Besoins Spécifiques (PBS) représentent 1/3 de la population**



Handicap intellectuel



Handicap auditif :  
malentendant / sourd

## et aussi ...



Les personnes avec **cane**



Les personnes avec un handicap aux **membres supérieurs ou inférieurs**



Les personnes **agées**



Personnes avec **poussette**



Les personnes de **petites et grandes tailles**



Les personnes en **surcharge pondérale**



Les personnes avec **un plâtre**



Les personnes en **insuffisance cardiaque**



Les personnes avec **un diabète** (livreur)

# HANDICAP MOTEUR

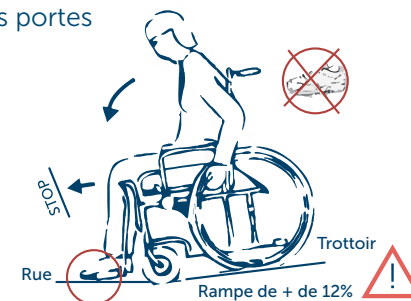
CONSEILS POUR TOUS LIEUX  
PUBLICS ET COMMERCE  
ACCUEILLANT DU PUBLIC  
ET HORECA



« Les commerçants sont là  
pour **faire face aux obstacles**  
et difficultés physiques »

## Le handicap moteur

- **Entrée** du commerce **libre**
- **Pas d'obstacle** sur le trottoir
- **Commerce accessible** :
  - Absence de marche (max 2 cm)
  - Plan incliné ou rampe amovible
  - Porte de préférence automatique
  - Largeur de porte suffisante (minimum 0,85 m)
  - Barre ou poignée horizontale sur les portes
  - Éviter tapis épais ou glissant
- **Accueil chien d'aide**
- **Ascenseur** si étage
- **Allée libre** et suffisamment **large**
- Prix affichés à **bonne hauteur**

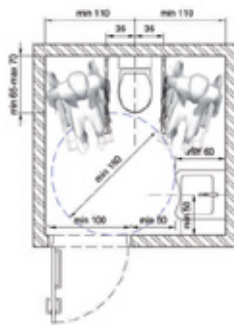




- Cabine d'essayage **adaptée**
- Informations (horaire, tarif, etc.) à **hauteur visible** pour une personne en chaise
- Mise à disposition de **sièges**
- Présentoirs, caisse et comptoir à **hauteur (max 80 cm)**
- Terminal de **paiement mobile**
- Malgré les apparences, une personne en situation de handicap n'aura pas forcément besoin de votre aide. **Demandez avant d'aider**
- Si le client est accompagné, ne **pas s'adresser à l'accompagnant**

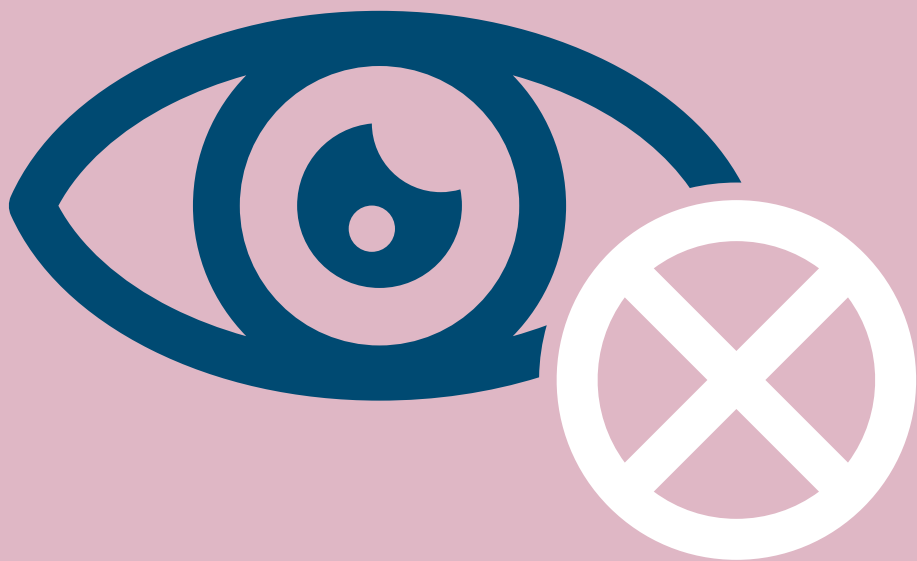
## Pour l'horeca

- **Passage libre 1,20m** entre les tables
- Disposer d'au moins **une table pour chaise roulante** (hauteur 0,75m min, profondeur de 0,60m permettant un **accès aisé des jambes** sous la table)
- Terminal de paiement mobile à **hauteur maximum de 0,80m**
- Disposer d'une **toilette adaptée** et accessible



# HANDICAP VISUEL

CONSEILS POUR TOUS LIEUX  
PUBLICS ET COMMERCE  
ACCUEILLANT DU PUBLIC  
ET HORECA



## Le handicap visuel

- Accueil **chien guide**
- **Demander** avant d'aider
- Signaler la **présence de marches** (bandes de contraste)
- Escalier avec **main(s) courante(s)**
- Porte d'entrée avec **bande de couleur**
- **Éviter les tapis** épais ou glissants
- **Sol plat** et sans entrave
- Éclairage **tamisé**
- Terminal de **paiement mobile** à **touches plus grandes**
- Si le client est accompagné, **ne pas s'adresser à l'accompagnant**
- Utiliser les règles d'orientation : **aller sur votre droite - aller sur votre gauche**



## Pour l'horeca

- **Aide à la lecture** de la carte (loupe)
- Carte du menu en **grands caractères**
- Accueil **chien guide**
- Privilégier les **assiettes creuses** (les bords sont un repère)
- **Indiquer la disposition** des aliments sur l'assiette

# HANDICAP AUDITIF

CONSEILS POUR TOUS LIEUX  
PUBLICS ET COMMERCE  
ACCUEILLANT DU PUBLIC  
ET HORECA



## Le handicap auditif

- Proposer **de quoi écrire** pour communiquer
- Donner des **informations brèves et concises**
- **Inutile de crier** ou d'élever la voix
- S'exprimer **posément** et bien **articuler**
- **Vérifier la compréhension** du message
- Ne **pas mettre les mains devant le visage** lorsque l'on s'adresse à une personne sourde ou malentendante
- Si le client est accompagné, **ne pas s'adresser à l'accompagnant**





# HANDICAP INTELLECTUEL

CONSEILS POUR TOUS LIEUX  
PUBLICS ET COMMERCE  
ACCUEILLANT DU PUBLIC  
ET HORECA



## Le handicap intellectuel

- **Accueil bienveillant**
- **Être patient et à l'écoute**
- Utiliser un **langage simple** et faire des **phrases courtes**
- Prévoir des éléments de contraste et des **repères visuels lisibles**
- Besoin de **confort visuel**, acoustique et de **circulations intuitives**
- Affichage des **horaires et des prix en grand** en imprimé simple ou en pictogrammes
- Si le client est accompagné, **ne pas s'adresser à l'accompagnant**

## Liens utiles

- **HANDICONTACT**  
Gilles Herpigny • 010/23 03 43  
[affaires.sociales@wavre.be](mailto:affaires.sociales@wavre.be)
- **ATINGO**  
(Bâtir un environnement accessible)  
[www.atingo.be](http://www.atingo.be)
- **EQLA asbl**  
(Association pour aveugles)  
[www.eqla.be](http://www.eqla.be)
- **FFSB**  
(Fédération Francophone des Sourds de Belgique)  
[www.ffsb.be](http://www.ffsb.be)
- **GEH asbl**  
(Groupe d'Entraide pour Hémiplegiques)  
[www.geh-asbl.be](http://www.geh-asbl.be)
- **INCLUSION asbl**  
(Handicap intellectuel)  
[www.inclusion-asbl.be](http://www.inclusion-asbl.be)
- **PLAIN-PIED**  
(Bureau d'étude en accessibilité)  
[www.plain-pied.be](http://www.plain-pied.be)
- **UNIA**  
(Pour l'égalité contre la discrimination)  
[www.unia.be](http://www.unia.be)
- **Guide Régional d'Urbanisme**  
(Chapitre 4 art. 414 et suivants)  
[https://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/GRU-coordination-officiouse\\_final.pdf](https://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/GRU-coordination-officiouse_final.pdf)
- **Informations sur l'accessibilité des lieux ouverts au public**  
[www.access-i.be](http://www.access-i.be)

## Informations techniques

QUOI	COMMENT	POUR QUI
<b>La porte d'entrée</b>	Porte avec un libre passage de 0,85 m. minimum	Lieux publics et commerces
<b>Les allées et les rayons</b>	Passage libre de min 90cm	Commerces

QUOI	COMMENT	POUR QUI
<b>Plan incliné / Rampe accessible</b>	La pente de la rampe (également appelée plan incliné) sera de 5 % au maximum sur une longueur maximale de 10 m. Au-delà de cette distance, une personne en fauteuil roulant manuel éprouverait trop de difficultés pour continuer la montée. Tolérance : si les 5 % ne peuvent être appliqués, il est possible d'opter pour une rampe ayant un pourcentage plus élevé mais il faudra alors limiter la longueur.	Lieux publics et commerces
<b>Produits facilement accessibles / Rayonnages</b>	Les produits courants sur des rayonnages compris entre 0,80 m et 1,30 m de haut.	Commerces
<b>Le comptoir</b>	Hauteur 80 cm - Le terminal de carte bancaire est accessible aux personnes en fauteuil et/ou on peut payer avec un smartphone / WIFI.	Commerces
<b>Espace rotation</b>	Espace de rotation de 1,50 m.	Lieux publics et commerces
<b>Cabine d'essayage</b>	La cabine doit pouvoir accueillir les fauteuils roulants et les poussettes, être située à un niveau accessible et disposant d'une largeur de passage minimale de 85 cm (rideau, porte).	Commerces
<b>Toilettes adaptées et accessibles</b>	Dimensions de la pièce : min. 220 x 220 cm Largeur de porte : min 100 cm Lavabo : largeur et profondeur de min. 60 cm Cuvette adaptée – hauteur 50 à 55 cm Les toilettes disposent de 2 barres d'appui rabattables situées à une hauteur de 80 cm du sol et d'une barre d'aide en position assise d'une longueur de 90 cm. La porte du sanitaire doit s'ouvrir vers l'extérieur.	Lieux publics et commerces
<b>Obstacle suspendu</b>	Prolonger jusqu'au sol tout obstacle suspendu dépassant le mur de plus de 20 cm.	Lieux publics et commerces



CONSEIL CONSULTATIF  
DE LA PERSONNE HANDICAPÉE

**WAVRE**

Recommandations du  
Conseil Consultatif de la Personne Handicapée (C.C.P.H)  
de Wavre